



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SPYRALE

Date de révision 04-août-2025 Version 3 Remplace la version : 11-avr.-2025 Codes produit FNG56947-33
Date d'impression 04-août-2025 ADM.01351.F.1.A 9510093

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SPYRALE

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide; Utilisation professionnelle
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ADAMA France s.a.s
33, rue de Verdun
92156 SURESNES Cedex
Tel: (+33) (0)1 41.47.33.33
Fax: (+33) (0)1 41.21.54.34

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail fds@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS (24 heures sur 24 -7 jours sur 7) :
Tel: +33(0)1 40 05 48 48 Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361d)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335, H336)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient Fenpropidine, Difénoconazole, Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% naphthalène, Coco alkylamine ethoxylate

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H361d - Susceptible de nuire au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P331 - NE PAS faire vomir
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
EUH208 - Contient (Fenpropidin). Peut produire une réaction allergique

Phrases supplémentaires pour PPP

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage
Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de gestion des risques qui s'appliquent à ce produit.

Délai de rentrée: 48 heures en application de l'arrêté du 4 mai 2017

2.3. Autres dangers

PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

Polluants organiques persistants

Sans objet.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Fenpropidine	67306-00-7	-	612-299-00-0	35-40	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Repr. 2 (H361d) STOT SE 3 (H335) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) (nervous system, eyes, lungs) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		Inhalation: ATE=1.2 mg/L (dusts/mists) oral: ATE=1330 mg/kg bw M=1000 M=10000	Aucune donnée disponible
Hydrocarbures, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene	-	922-153-0		30-35	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) (EUH066)			01-211945109 7-39-0002
Difénoconazole	119446-68-3	-	613-347-00-3	9-12	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2		ATE = 1450 mg/kg bw M=10	Aucune donnée disponible

					(H319) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1(H410)		M=10	
Coco alkylamine ethoxylate	61791-14-8	-		2-4	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)			Aucune donnée disponible
Calcium dodecylbenzenesulfon ate, branched	70528-83-5	274-654-2		1-3	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)			Aucune donnée disponible
Alcool hexylique	111-27-3	203-852-3	603-059-00-6	1-3	Acute Tox. 4 (H302)			Aucune donnée disponible
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	265-198-5		1-3	Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H336) Aquatic Chronic 2 (H411)			Aucune donnée disponible
Naphtalène fondu	91-20-3	202-049-5	601-052-00-2	<0.3	Acute Tox. 4 (H302) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)			Aucune donnée disponible
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	202-436-9	601-043-00-3	<0.3	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2A (H319) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 3 (H226)			Aucune donnée disponible

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de

	respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.
Ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter toute génération de poussières. Ne pas respirer les poussières.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Mettre en place une ventilation adaptée. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Stocker à l'écart des autres matières.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	France
Alcool isobutylique 78-83-1		TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m ³
Naphtalène fondu 91-20-3	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³

1,2,4-Triméthylbenzène 95-63-6	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³
-----------------------------------	---	--

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains

Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

Protection de la peau et du corps

Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeurs	Méthode	Remarques
Aspect			
État physique	: Liquide		
Couleur	: jaune au marron		
Odeur	: Aromatique		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
pH	: 8-12	CIPAC MT 75.3	solution (1 %)
Point de fusion / point de congélation °C	: Aucune donnée disponible		
Point / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: 101-105	EEC A.9	
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible		

Pression de vapeur kPa	: Aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible		
Densité relative	: 0.928-1.028	OCDE 109	40 °C
Solubilité(s) mg/l	: Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage Log Pow	:		Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
Température d'auto-inflammabilité °C	: Aucune donnée disponible		
Température de décomposition °C	: Aucune donnée disponible		
Viscosité cinématique mm ² /s 40 °C	: 15.6	OCDE 114	
Tension superficielle	: Aucune donnée disponible		
Granulométrie	: Sans objet		

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml : Sans objet

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : N'est pas un explosif
Propriétés comburantes : Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques : Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: 1500-2000	Rat	OCDE 401	
DL50, voie cutanée mg/kg	: >4000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation mg/l	: 3.23			ETAmél
Corrosion/irritation cutanée	: Irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	
Sensibilisation	: N'est pas un sensibilisant cutané	Cobaye	OCDE 406	

Toxicité chronique

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom chimique

Fenpropidine	: Non classé
Difénoconazole	: Non classé

Cancérogénicité

Nom chimique

Fenpropidine	: Non cancérogène
Difénoconazole	: Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction

Nom chimique

Fenpropidine	: H361d - Susceptible de nuire au fœtus
Difénoconazole	: N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

STOT - exposition unique

Nom chimique

Fenpropidine	: H335 - Peut irriter les voies respiratoires; H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
Difénoconazole	: Non classé

STOT - exposition répétée

Nom chimique

Fenpropidine	: H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Difénoconazole	: Non classé

Danger par aspiration

Nom chimique

Fenpropidine	: Non classé
Difénoconazole	: Non classé

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson CL50, 96 heures mg/l	: 2.6	Oncorhynchus mykiss	OCDE 203	
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: 6.2	Daphnia magna	OCDE 202	
Algues CE50, 72 heures mg/l	: 0.00033	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	
Autres végétaux CE50 mg/l	: ---		OECD 221	Aucune donnée disponible
<u>Toxicité aquatique chronique</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson NOEC mg/l	: 0.1	Rainbow trout	OCDE 215	
Crustacés NOEC mg/l	: 0.1	Daphnia magna	OCDE 211	
Algues NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Autres végétaux NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
<u>Toxicité terrestre</u>				
Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg				
Nom chimique				
Fenpropidine	: 369	Aucune donnée disponible		
Difénoconazole	: > 2000	Caille du Japon	FIFRA 71-1	
Abeilles DL50 par voie orale µg/bee				
Nom chimique				
Fenpropidine	: >10			
Difénoconazole	: > 177			
<u>12.2. Persistance et dégradabilité</u>				
<u>Dégradation abiotique</u>				
Eau DT50 jours				
Nom chimique				
Fenpropidine	: 67			
Difénoconazole	: 1d		OCDE 308	Not persistent in water
Terrestre DT50 jours				
Nom chimique				
Fenpropidine	: 116			
Difénoconazole	: 149-187		OCDE 307	
<u>Biodégradation</u>				
Nom chimique				
Fenpropidine	: N'est pas facilement biodégradable			
Difénoconazole	: N'est pas facilement biodégradable		OECD 301B	
<u>12.3. Potentiel de bioaccumulation</u>				
<u>Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>	
Nom chimique				
Fenpropidine	: 2.9	EEC A.8		
Difénoconazole	: 4.4	OCDE 117; EEC A.8	25 °C	

Facteur de bioconcentration (BCF)**Nom chimique**

Fenpropidine	: 163		pH 7.6-7.9
Difénoconazole	: 330	FIFRA 72-6	

12.4. Mobilité dans le sol**Adsorption/désorption**

Nom chimique	Valeurs	Méthode	Remarques
Fenpropidine	: 3808		KOC
Difénoconazole	: 400 - 7730	OCDE 106	KOC

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**ADR**

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fenpropidine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Fenpropidine), 9, III, (-)
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 601, 375
Code de classification	M6
Code de restriction en tunnel	(-)

RID

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fenpropidine)
14.3 Classe(s) de danger pour le	9

transport**14.4 Groupe d'emballage**

III

Description

UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Fenpropidine), 9, III

Danger pour l'environnement

Oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**14.5 Danger pour l'environnement**

Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Dispositions spéciales**

274, 335, 375, 601

Code de classification

M6

IMDG**14.1 Numéro ONU**

UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fenpropidine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4 Groupe d'emballage

III

Description

UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fenpropidine), 9, III, Polluant marin

14.5 Danger pour l'environnement

Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**14.5 Polluant marin**

P

Danger pour l'environnement

Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Dispositions spéciales**

274, 335, 969

N° d'urgence

F-A, S-F

IMDG stockage et séparation

Category A Aucune information disponible

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Aucune information disponible

IATA**14.1 Numéro ONU**

UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fenpropidine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4 Groupe d'emballage

III

Description

UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Fenpropidine), 9, III

14.5 Danger pour l'environnement

Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Dispositions spéciales**

A97, A158, A197, A215

Code ERG

9L



Remarque : UN3077 et UN3082 – Ces produits peuvent être transportés comme des marchandises non dangereuses en vertu des dispositions particulières du Code IMDG 2.10.2.7, ADR SP 375 et de l'ICAO/IATA A197 lorsque emballés dans un emballage unique ou intérieur d'un maximum de 5 litres ou moins pour les liquides ou 5 kg ou moins pour les solides .

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Réglementations nationales**

Non commercial/désignation	Numéro(s) d'enregistrement	Date
Sans objet	Sans objet	Sans objet

Nouvelle Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (Décret n°2014-285 du 4 mars 2014):
 Rubrique n°4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1
 Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de protection de l'opérateur et du travailleur

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Nom chimique	UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)
Naphtalène fondu - 91-20-3	Substance prioritaire

Nom chimique	UE - Normes de qualité environnementale (2008/105/CE)
Naphtalène fondu - 91-20-3	Substance prioritaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables
 H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H332 - Nocif par inhalation
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 - Susceptible de provoquer le cancer
 H361d - Susceptible de nuire au fœtus
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date de révision 04-août-2025

Motif de la révision Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Informations supplémentaires Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le Règlement de la Commission (UE) 2020/878.

Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
 ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
 CAS Number - Numéro du Chemical Abstract Service
 EC Number - CE: Numéro EINECS et ELINCS
 EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
 ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées
 IATA - Association internationale du transport aérien
 ICAO-TI - OACI-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
 IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
 LC50 - CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
 LD50 - DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
 OECD - OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
 RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles
 vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**Classification of the mixture**

H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H332 - Nocif par inhalation
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
 H361d - Susceptible de nuire au fœtus

Méthode de classification

Classification basée sur les données de test.
 Classification basée sur les données de test.

Classification basée sur les données de test.
 Classification basée sur une méthode de calcul.
 Classification basée sur une méthode de calcul.
 Classification basée sur une méthode de calcul.
 Classification basée sur une méthode de calcul.

Classification basée sur les données de test.
 Classification basée sur les données de test.

Classification basée sur les données de test.
 Classification basée sur une méthode de calcul.
 Classification basée sur une méthode de calcul.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité